

Liste des EDMJ relevant de l'administration pénitentiaire

Source : [Arrêté du 30 novembre 2023 fixant la liste des fonctions correspondant aux emplois de direction du ministère de la justice - Légifrance](#)

Groupe 1 :

- directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, Marseille, Paris, Rennes ;

Groupe 2 :

- directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux, Dijon, Lille, Strasbourg, Toulouse ;
- directeur des services pénitentiaires d'outre-mer ;
- chef de l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis ;
- directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire ;

Groupe 3 :

- adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse ;
- adjoint au directeur des services pénitentiaires d'outre-mer ;
- chef de l'établissement pénitentiaire de Fresnes, Paris-La Santé, Lille-Loos-Sequedin, Marseille, Seysses, Nantes, Nancy-Maxéville, Lyon-Corbas, Bordeaux-Gradignan, Aix-Luynes, Rennes-Vezin ;
- directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Rhône, Seine-Saint-Denis, Pas-de-Calais ;

Groupe 4 :

- directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Paris, Haute-Garonne - Ariège, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Calvados, Gironde, Hauts-de-Seine, Haut-Rhin, Hérault, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Oise, La Réunion, Seine-Maritime, Val-d'Oise, Yvelines, Var ;

Groupe 5 :

- chef du département insertion et probation à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse, à la direction des services pénitentiaires d'outre-mer.